

Examen de l'Enquête faite à Barcelone
et exposé des motifs qui doivent déterminer le Gouvernement
Espagnol à permettre l'entrée des Tissus de Coton moyennant
un droit d'entrée Protecteur.

11111111

Examen de l'Enquête faite
à Barcelone le 14 avril 1847.

L'enquête faite à Barcelone le 14 avril 1847
ne repose que sur des déclarations vagues, en
tout point exagérées et sans nulle preuve à l'appui.
Cette pièce ne mériterait pas le moindre examen,
si les questions y consignées n'émanaient pas du
Gouvernement et si les réponses à ces questions n'étaient
pas attestées par les Fabricans de Barcelone et
n'avaient été confirmées à S. E. le ministre des
Finances par les députés du Commerce dans une
réunion qui a eu lieu au ministère des Finances
le 70 ^{de}.

Nous nous sommes décidé à l'analyser parce qu'il
est à craindre, qu'en la prenant au sérieux, le
Gouvernement ou ses Agents se laissent induire
en erreur et qu'on accorde à la Fabrication de
la Catalogne une importance qui ne lui appartient
nullement.

Les manufacturiers Catalans affirment

- 1° qu'ils emploient 28 millions de livres de coton
dans leurs manufactures.
- 2° que 190 mille ouvriers travaillent dans les
manufactures et que 480 mille sont occupés au dehors.
- 3° qu'ils possèdent plus d'un million de broches.
- 4° qu'ils payent leurs ouvriers un tiers de plus
qu'en Angleterre et un cinquième de plus qu'en
France.
- 5° que 800 millions de P^{tes} sont engagés dans leurs manufact.
- 6° qu'ils déclarent ne pouvoir indiquer le nombre de
pièces qu'ils fabriquent dans leurs ateliers.
- et 7° qu'ils se voient contre la Contrebande comme s'ils avaient

a en souffrir.

Nous allons examiner la déclaration et en faire jaillir la vérité.

Il n'est pas vrai que les Fabriques de la Catalogne employent 28 millions de coton en laine. Le relevé des Douanes de l'année 1846 en donne le démenti le plus formel, ce relevé porte l'introduction y compris le coton de motif à 15,403,300. Or, en déduisant sur ^{cette} quantité les déchets, le coton employé au mélange avec la soie, et la laine et celui employé à divers autres usages, dont fait mention l'art. 23 de l'enquête, il n'entrerait dans les manufactures qu'environ 14 millions de livres Castillanes.

Sans entrer de nouveau dans des calculs que nous avons déjà produit, nous soutenons que l'industrie cotonnière ne saurait employer plus de 15,000 ouvriers, hommes, femmes et enfans, par la raison que la plus grande consommation se fait en coton filé, qu'une minime quantité est tissé à la main, et qu'en ce moment il n'existe que 300 métiers à la mécanique qui doivent être portés à 1,000 au printemps de 1848.

Ce sont les manufactures de toiles peintes, qui se servent de toiles introduites par la fraude, qui emploient le plus grand nombre d'ouvriers.

Non content de s'être écarté si grossièrement de la vérité, M. M. les manufacturiers ont inventé que leur industrie, indépendamment des travailleurs internes, occuperait encore 480,000 individus au dehors.

Ils n'ont pas calculé qu'en admettant une pareille absurdité il s'en suivrait que l'Angleterre qui possède 27 millions de broches ne serait pas assez peuplée par les exploiter.

Introduction de 28 millions de livres
de coton, évaluation exagérée et mensongère.

nombre d'ouvriers employés
dans les manufactures.

nombre de Broches.

nombre de Broches employées Les
dans les Manufactures.

Les manufacturiers déclarent posséder plus d'un million de broches, nous ne le croyons pas, mais cela serait, il en découlerait la preuve qu'ils emploient des métiers, anciens et usés ou mal confectionnés, exigeant de grands frais, produisant peu et ne produisant qu'une marchandise inférieure; des métiers pareils doivent être réformés, ainsi que cela a eu lieu en France ou en Angleterre.

Si au lieu de répondre comme ils l'ont fait, les Fabricans eussent présenté à l'appui de leurs Déclarations un état énonçant la quantité de leurs métiers et leur qualité, nous saurions à quoi nous en tenir; l'amour propre et une fausse honte les ont sans doute empêchés de répondre catégoriquement parce qu'il fallait confesser qu'on ne possédait qu'une très faible partie de métiers parfaits.

Prétentifs de payer les ouvriers ~~entiers~~
entiers de plus qu'en Angleterre et une
cinquième de plus qu'en France.

Pourquoi ne pas préciser le chiffre des salaires qu'on paie aux ouvriers de Barcelone, nous eussions facilement prouvé, en les comparant avec ceux de France et d'Angleterre, que le prix de la journée est moins élevé en Catalogne que dans ces derniers pays, et cela est facile à concevoir, les denrées de première nécessité sont moins chères en Espagne et l'habitant est plus frugal et plus économe que celui d'Angleterre et de France. Si le Catalan fit exception à cette règle on n'aurait pas dû y établir des manufactures et les placer dans des Provinces où l'ouvrier s'estime bien heureux de percevoir des journées de 5 R^{es}.

On déclare ne pas pouvoir préciser
le nombre de pièces qu'on fabrique.

La Contrebande.

Il était bien facile de répondre à la demande
du Gouvernement. Il ne s'agissait que de compter
les pièces qui sortent des métiers en éru, chiffre
qui ne peut pas varier et qu'on ne saurait ni
augmenter ni diminuer en les blanchissant ou en
les convertissant en toiles peintes.

Est-ce qu'on aurait craint de faire connaître
la vérité et les manufacturiers vendraient-elles
plus de pièces qu'ils n'en fabriquent réellement?

La Contrebande est réprouvée par tout le
monde, elle démoralise les individus qui s'en
occupent, mais les Barcelonnais sont-ils bien
fondés à s'en plaindre?

Il est de notoriété publique que sur tous les
points de l'Espagne et à Gibraltar même, on
ne saurait assurer l'introduction des marchandises
de coton à moins de 85 p/o, et qu'à Barcelone
on l'introduit avec une prime de 40 p/o et cela
se conçoit facilement.

Les marchandises introduites frauduleusement
entrent dans les manufactures de Barcelone,
y reçoivent communément un lavage et un
nouveau pliage et la marque du fabricant et
elles en sortent comme étant de fabrication
espagnole.

En bonne administration un Etat doit avoir
deux lignes de douanes, l'une placée à
l'extrémité de la frontière et l'autre à 8 et
même à 12 lieues de l'intérieur, selon
que les localités l'exigent. Il doit être interdit
d'élever des Manufactures entre les deux
lignes et on ne doit permettre leur existence
qu'en dehors de la seconde ligne, sur un terrain

soumis à l'approbation du Gouvernement, parce qu'en tolérant des Manufactures près de la frontière on facilite la Contrebande.

La ville de Barcelone en fournit la preuve en ce moment puisqu'on y fait la Contrebande à 45 p/o, si cela continue elle finira par en avoir le privilège et tout le profit puisqu'on ne saurait ne la faire nulle part à ce prix.

Nous ne connaissons qu'un moyen de détruire complètement la Contrebande, c'est de fabriquer soi même et aussi bien et mieux que les autres ce qui est nécessaire à la consommation du pays, hors de là il n'y a qu'un tarif protecteur sagement conçu et bien réglementé qui puisse mettre fin à la fraude.

Les manufactures de la Catalogne, après plus de 50 années d'existence ne produisent pas la 5^{ème} partie de ce que la consommation exige, ce qui n'empêche pas les fabricans de déclarer y avoir employé un Capital de 800 millions de P^{tes} de manière que si on s'en rapportait à cette évaluation exagérée il faudrait pour compléter les moyens de fabrication nécessaires, un Capital nouveau de 3 milliards deux cents millions P^{tes}.

Nous convenons qu'avec le tiers de cette somme on pourrait y suffire, mais qui fournirait cet argent? Ce ne sont certainement pas les Capitalistes Espagnols, un appel fait à leur patriotisme ne produirait pas un million.

Le Capitaliste Espagnol ne place pas ses fonds dans des manufactures, il veut pouvoir réaliser sa fortune à tout instant, il prête à

courts termes et à gros intérêt, mais jamais il ne consentira à contourner sa fortune à un fabricant pendant dix années et encore moins à un intérêt qui laisse vivre et prospérer une industrie.

On ne doit pas non plus que compter sur des Capitains Etrangers, la turbulence des Catalans et les six milliards de rentes Espagnoles qui se trouvent entre les mains des Capitalistes français et anglais, dont on ne paie pas les intérêts depuis dix ans, ne présentent pas un appât qui puissent les attirer en Espagne.

Il n'existe donc pas d'avenir, les moyens manquent, et une prohibition ne saurait y porter remède.

D'ailleurs que peut-on attendre d'une industrie qui au bout de cinquante années n'est pas plus avancée qu'elle ne l'est, et doit-on continuer à sacrifier l'intérêt de tous à celui d'une Province qui ne possède qu'une industrie insuffisante et qui faute de moyens ne saurait se développer que dans des temps éloignés.

Voici au vrai la position dans laquelle on se trouve, position fautive, ne profitant à personne, imitant au Gouvernement des charges sans compensation aucune et de laquelle il convient de sortir.

Nous posons en principe que le Gouvernement espagnol doit protéger l'industrie nationale de tout son pouvoir, mais est-il sage, est-il juste, de proscrire une marchandise que le bon marché rend nécessaire, lorsqu'il est prouvé que les fabriques indigènes ne peuvent fournir qu'une

partir de ce que la consommation exige.

Les toiles de coton ne sont pas une marchandise de luxe, leur bon marché les met à la portée de tout le monde et si une prohibition absolue n'en doublait pas le prix la consommation en augmenterait considérablement.

En pareille circonstance maintenir la prohibition ne servirait qu'à enrichir ceux qui se livrent à la Contrebande.

Un Etat ne saurait être privé d'un objet nécessaire à son bien-être, l'intérêt du consommateur, du Commerce, et celui du Gouvernement exigent qu'on permette l'entrée des marchandises de coton, sans cependant nuire à l'industrie Espagnole, à laquelle toute protection doit être constamment accordée.

Un Tarif qui imposerait la marchandise à un droit de 25% jus qu'au moment où l'industrie indigène pourrait suffire aux besoins de la consommation sans être obligé d'avoir recours à l'étranger devrait satisfaire les ^{fabricants} habitants de la Catalogne.

La prohibition arrête le progrès, une concurrence le stimule, et un marché bien approvisionné, bien assorti et bien varié, faciliterait l'écoulement des produits indigènes qui se trouveraient mêlés avec ceux de l'étranger.

Il est hors de doute que le Manufacturier espagnol peut fabriquer à aussi bon compte que le manufacturier français, en suivant les progrès de chaque jour, en établissant les usines sur des cours d'eau et en remplaçant les moteurs à la vapeur (dont l'établissement et l'entretien sont très coûteux) par des turbines.

Il cumulerait donc deux bénéfices, celui du fabricant étranger qui n'entend pas travailler sans profit et celui provenant du tarif d'importation qui n'est pas sujet à subir des variations. Certes, à moins d'être injuste, le manufacturier espagnol ne saurait se plaindre.

Une fois l'introduction permise, l'habitant pourra s'habiller à son gré et à son goût, et l'augmentation de la consommation qui l'en suivrait occasionnerait un mouvement d'affaires et une circulation d'argent dont les négocians et les marchands profiteraient.

L'Etat en tirerait aussi un profit très important.

Les exportations de France pour l'Espagne s'élèvent année commune à 25 millions de francs et l'Angleterre porte les siennes à 4 millions de livres sterling, ce qui représente un total d'environ 500 millions *Prest.*, mais le portant seulement à 240 millions, le Trésor Royal aurait un nouveau revenu de 60 millions *Prest.* dont il pourrait employer une partie en encouragemens à l'industrie.

Si, ainsi que notre exposition l'indique, le Gouvernement permet l'introduction moyennant paiement d'un droit protecteur il ne faudrait dans aucun cas l'élever au dessus de 25% parce qu'en l'élevant davantage on ne pourrait empêcher complètement la contrebande, tandis qu'en ne s'écartant pas de cette limite, lorsqu'il s'agira de régler l'introduction nous indiquerons le moyen de rendre la contrebande tout à fait impossible, de sorte que les intérêts de l'industrie de la Catalogne se trouveraient tout à l'abri de toute atteinte.

et le revenu du Gouvernement résultant du
droit d'importation ne serait pas exposé à
être amoindri par la Fraude.